

Schéma Numérique des Bibliothèques



Laurent Duplouy (laurent.duplouy@bnf.fr)
Olivier Rouchon (olivier.rouchon@cines.fr)

Contexte

- Élaborer un schéma numérique pour les bibliothèques
 - dans le cadre des travaux du Conseil du livre, mis en place le 30 juin 2008
 - confié au Président de la Bibliothèque nationale de France
 - répond à une des propositions du rapport *Livre 2010 – Pour que vive la politique du livre* par Sophie Barluet.
 - doit permettre d'améliorer les conditions de conservation et de diffusion des ressources numérisées ou nées numériques des bibliothèques auprès de tous les publics, tout en optimisant les dépenses.

Objectifs

- La lettre de mission de la Ministre définit trois objectifs :
 - « établir un bilan de l'action, des moyens et des besoins des bibliothèques dans le domaine de la numérisation et du numérique »,
 - « étudier les conditions d'une plus grande harmonisation des politiques nationales et d'une véritable mise en réseau des compétences et des moyens des grands acteurs nationaux en matière de programme de numérisation, d'acquisitions et de conservation numériques, de diffusion des ressources ou de formation aux outils numériques »,
 - « favoriser le développement de coopération entre les secteurs public et privé, notamment en matière de diffusion de contenus, de services et de pratiques numériques dans les bibliothèques ».

Membres du groupe Schéma numérique des bibliothèques

- ❑ - l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)
- ❑ - la Bibliothèque municipale de Lyon
- ❑ - l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
- ❑ - l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
- ❑ - l'Éducation nationale
- ❑ - consortium COUPERIN
- ❑ - l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD)
- ❑ - la Mission Recherche et Technologie du ministère de la Culture et de la communication
- ❑ - la Direction du Livre et de la lecture du ministère de la Culture et de la communication
- ❑ - la Bibliothèque publique d'information (BPI)
- ❑ - Electre – Livres Hebdo
- ❑ - l'association des directeurs des bibliothèques de grandes villes (ADBGV)
- ❑ - la direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine
- ❑ - l'interassociation Archives-bibliothèques-documentation(IABD)
- ❑ - la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Organisation

- Quatre groupes de travail ont été constitués :
 - groupe Numérisation – Recensement et concertation (pilote : Aline Girard, Bibliothèque nationale de France)
 - groupe Acquisitions électroniques (pilote : Alain Colas, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche)
 - groupe Conservation numérique (pilotes : Laurent Duploux, Bibliothèque nationale de France et Olivier Rouchon, Centre informatique national de l'enseignement supérieur)
 - groupe Évaluation du numérique en bibliothèques (pilote : Suzanne Jouguelet, Inspection générale des bibliothèques)

- Deux questions transversales ont été traitées dans des réunions *ad hoc* : formation et accessibilité.

11 recommandations principales

- Recommandation 1 : Pérenniser la concertation autour du numérique en bibliothèques à travers une **commission permanente sur les bibliothèques numériques**.
- Recommandation 2 : Mettre en oeuvre une politique d'acquisition des ressources documentaires électroniques sous forme de **licences nationales** dans les cas qui s'avèreront les plus appropriés.
- Recommandation 3 : Créer un **consortium national** (GIP, association, fondation ou autre forme) pour coordonner la conservation numérique en bibliothèque, le cas échéant dans d'autres institutions publiques (institutions de recherche, institutions culturelles (archives, musées) ou documentaires, etc.
- Recommandation 4 : Fournir aux instances décisionnelles les critères d'une **évaluation systématique de tous les services numériques** mis en oeuvre par les bibliothèques et de leurs programmes de numérisation.
- Recommandation 5 : Assurer un meilleur **recensement des programmes de numérisation** par une mise en réseau renforcée des bases d'inventaire existantes (Patrimoine numérique, NUMES, RNBFD).
- Recommandation 6 : Constituer les **corpus documentaires numériques les plus exhaustifs possible** dans des domaines de référence répondant à la demande du public et à des nécessités de préservation du patrimoine, grâce à des programmes coopératifs de numérisation ouverts à toutes les bibliothèques quelles que soient leur taille et leur tutelle.

11 recommandations principales

- ❑ Recommandation 7 : Définir et financer un programme concerté et d'envergure de **numérisation de la presse nationale et régionale des XIXe et XXe siècles**. Lancer une action nationale pour rassembler et valoriser les collections de presse nationale et régionale déjà numérisées.
- ❑ Recommandation 8 : Aider les bibliothèques à mettre en place des réservoirs de données répondant au protocole **OAI-PMH**. En faire un critère majeur de la contractualisation en cas d'attribution de subventions publiques pour la numérisation.
- ❑ Recommandation 9 : **Développer l'offre légale de livres numériques**, dans le cadre d'un Plan de développement du livre numérique en bibliothèque conçu en partenariat avec les éditeurs, et rendre plus visible ces ressources.
- ❑ Recommandation 10 : **Développer l'offre de contenus numériques pour les handicapés**, et offrir un signalement exhaustif de cette offre à travers un outil de signalement national comme le Catalogue collectif de France.
- ❑ Recommandation 11 : Inciter les organismes de formation à développer une **offre de formation initiale et continue** répondant aux besoins des bibliothèques de toute taille et mieux faire connaître cette offre.

La 3^{ème} recommandation en détails

- Plusieurs niveaux de missions pourraient être confiés au consortium :
 1. a minima, veille documentaire et coordination des actions d'information :
 - constitution d'un réseau d'experts,
 - organisation de la veille, rédaction et diffusion d'une documentation commune,
 - recensement des besoins des communautés concernées,
 - participation aux instances internationales de normalisation.
 2. gestion de budgets communs : études, développements d'outils et de services communs,
 3. gestion d'infrastructures partagées : organisation d'une offre partagée.

Sept recommandations secondaires

- *Constituer un groupe de travail ad hoc pour faire une proposition en 2010 de forme juridique de l'entité chargée de coordonner la conservation du numérique en bibliothèque, à l'instance de concertation nationale*
- *Rechercher une mutualisation au niveau international (par la duplication des données entre institutions partenaires)*
- *Élaborer et publier à destination des bibliothèques de toute taille un Guide des bonnes pratiques en matière de conservation numérique et produire des cahiers des charges modulaires par entité fonctionnelles (entrée, stockage, accès)*

Sept recommandations secondaires

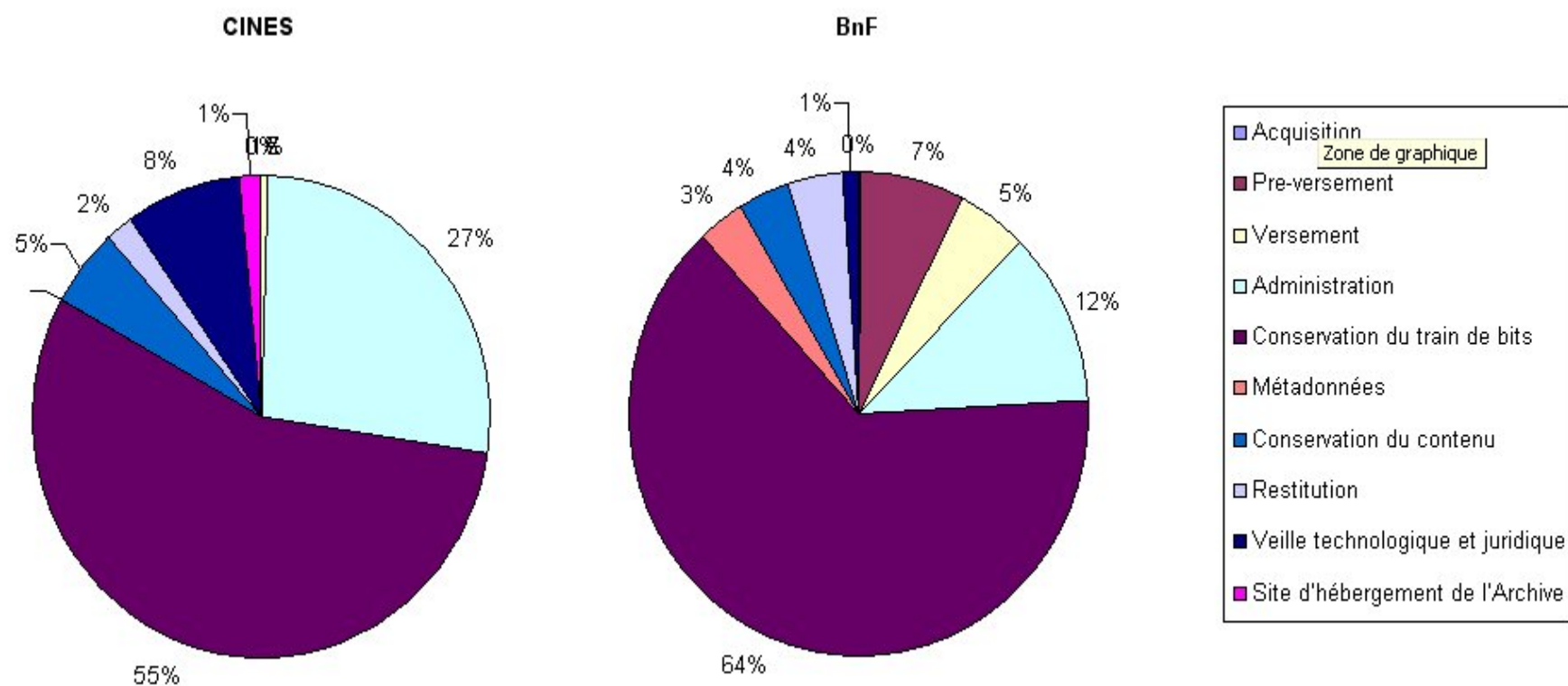
- *Maintenir une cartographie des compétences disponibles dans le domaine de la conservation numérique*
- *Étudier la contractualisation de certains aspects de la conservation numérique avec des opérateurs privés dans le cadre de partenariats public-privé*
- *Soutenir les projets de développement logiciels open-source parfois utilisés par la communauté des bibliothèques en matière de conservation numérique : JHOVE, DSPACE, FEDORA*
- *Établir un modèle d'évaluation des coûts de conservation numérique*



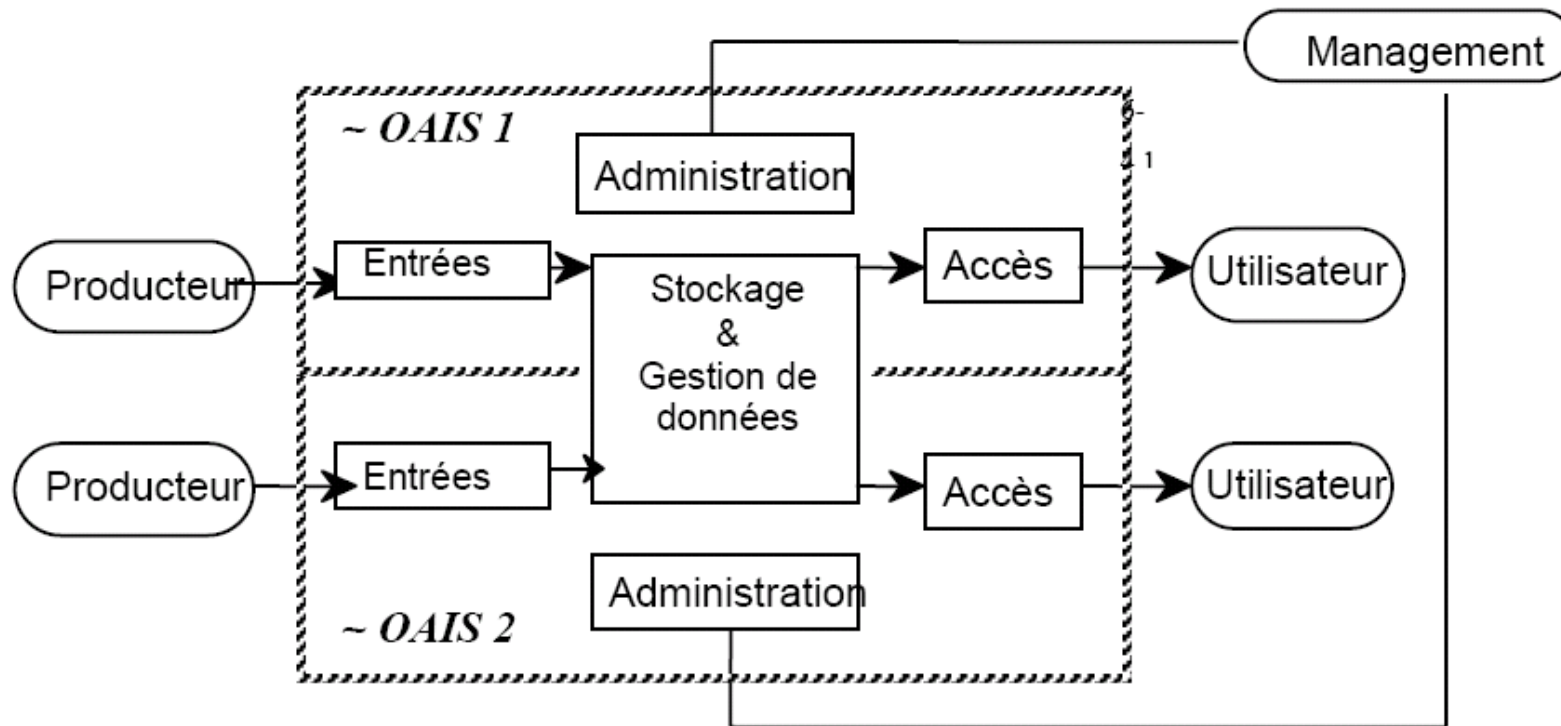
Focus sur certains résultats du rapport

- Etude LIFE de coût CINES/BnF
- Gestion d'infrastructures partagées de la 3^{ème} recommandation
- Retour du questionnaire sur les bonnes pratiques

Etude LIFE de coût CINES/BnF



Gestion d'infrastructures partagées



section 6.1.4 – archives avec des domaines fonctionnels partagés

Retour du questionnaire sur les bonnes pratiques

- ❑ Public : principalement des bibliothèques mais également archives, centres documentaires, musée, etc..
- ❑ 81,7 % des institutions ont un volume d'archive inférieur à 5 Téra-octets.
- ❑ Très largement issus de programme de numérisation (75% pour la numérisation rétrospective patrimoniale)
- ❑ Trois premiers formats les plus utilisés (plus de 77%) sont : PDF, JPEG, TIFF

Retour du questionnaire sur les bonnes pratiques

- A part l'OAIS (connu mais non appliqué) la plupart des normes et standards (42013, 15489, Moreq, PAIMAS, ...) sont inconnus ou méconnus (+ de 70 %)
- Même constat pour les formats de métadonnées (sauf pour DCMI) seuls 36,4 % connaissent METS (plus 1/3 ne connaît pas son existence).
- Deux propositions de guide de bonnes pratiques se détachent légèrement des autres:
 - Guide sur l'usage et la conservation des formats de représentation (JPEG, TIFF, PDF, etc.)
 - Guide d'usage des métadonnées de préservation
- Cinq meilleures bonnes pratiques sur les vingt proposées :
 - Inclure la problématique de conservation numérique dès le début d'un projet de numérisation
 - Impliquer le service informatique dès le début du projet d'archivage
 - Mettre en place des identifiants pérennes
 - Être conforme à la norme OAIS
 - Avoir au moins une copie sur un site distant